



# MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date - Heure</b>	20/06/2014 à 20h30
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Date de la convocation</b>	13 juin 2014

<b>Référence</b>	CM-CR-2014-005
<b>État du document</b>	Validé

<b>Présents</b>	Sylvie BEZANNIER Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET Corinne LUCAS	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Lydie ZIMMERMANN
<b>Pouvoir</b>	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRÉ Clémentine BOURBON- -DENIS donne pouvoir à Lionel GAUTHIER Josette MATTRAY donne pouvoir à Didier RIVIERE Ludovic NADEAU donne pouvoir à Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER	
<b>Absents</b>	Laurent DUMONT	
<b>Secrétaire de séance</b>	Corinne LUCAS	
<b>Secrétaire de mairie</b>	Viviane HUGUET - Virginie CARTON	
<b>Début de séance</b>	20H35	
<b>Fin de séance</b>	22H15	

## ORDRE du JOUR

01. Ouverture de séance – appel des élus et quorum.....	02
01. Ouverture de séance – désignation d'un secrétaire.....	02
02. Approbation du CR du 25 avril 2014.....	02
03. Demande d'une séance à huis clos.....	02
04. Délégation de signatures.....	02
05. Elections sénatoriales : désignation des grands électeurs.....	03
06. Acquisition de parcelle.....	03
07. Budget.....	04
08. Projet éolien : étude du projet.....	05
09. Création d'un poste d'ATSEM.....	05
10. Tarifs 2014 : cimetière.....	05
11. Activités périscolaires : ajustement et tarifs 2014 garderie pour maternelles	06
12. CCAS.....	05
13. CAO : choix d'un aménageur pour le centre bourg de Prunay le Gillon.....	07
14. Désignations d'élus.....	08
15. Demande de subvention auprès de la commune.....	09
16. Travaux d'éclairage public.....	09
17. Informations diverses.....	10

## 01. Ouverture de séance – Appel des élus et quorum

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE, Clémentine BOURBON- - DENIS donne pouvoir à Lionel GAUTHIER, Josette MATTRAY donne pouvoir à Didier RIVIERE et Nicolas VANNEAU donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER.

9 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal veut délibérer.

## 01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

### DELIBERATION 2014-066

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. Corinne LUCAS accepte le poste.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2014-067

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen de 2 nouvelles délibérations : Travaux d'éclairage public

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 25 avril 2014

### Délibération 2014-068

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 25 avril 2014.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 03. DEMANDE d'une SEANCE à HUIS CLOS

### Délibération 2014-069

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour une séance à huis clos.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 04. DELEGATION de SIGNATURES

### Délibération 2014-070

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

#### **Décision 2014-004**

Signature du bail de sous location entre la mairie de Prunay le Gillon et le Dr Claudia SEMENIUC

#### **Décision 2014-005**

Signature de la convention d'installation entre la commune de Prunay le Gillon et le Dr Claudia SEMENIUC

Lydie ZIMMERMANN arrive à 20 heures 40.

## 05. ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION des GRANDS ELECTEURS

### Délibération 2014-071

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une circulaire n° 2014-06-10 en date du 12 juin 2014 de la Préfecture concernant le renouvellement des sénateurs. Ces élections doivent se dérouler le dimanche 28 septembre 2014.

Pour Prunay le Gillon, il convient de désigner les grands électeurs, à savoir : 3 délégués et 3 délégués suppléants.

Conformément à la circulaire NOR/INTA/1411886C, et notamment le point 3.2.2 « constitution du bureau électoral », celui-ci est présidé par :

- Monsieur le Maire
- 2 membres du conseil municipal les plus âgés
  - Claude NIOCHAUT et Patrick VABOIS
- 2 membres du conseil municipal les plus jeunes
  - Lydie ZIMMERMANN et Sylvie BEZANNIER

Monsieur le Maire rappelle que le vote a lieu en 2 temps, les délégués puis les délégués suppléants, le vote se fait sans débat à bulletin secret (article R133).

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

<u>Délégués</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
Nicolas VANNEAU	Lionel GAUTHIER
Sylvie BEZANNIER	Ludovic NADEAU
Jackie FERRE	Patrick VABOIS

Les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

### Proclamation des résultats à l'élection des délégués :

Nicolas VANNEAU est proclamé élu avec 14 voix  
 Sylvie BEZANNIER est proclamée élue avec 14 voix  
 Jackie FERRE est proclamé élu avec 14 voix

### Proclamation des résultats à l'élection des délégués suppléants :

Lionel GAUTHIER est proclamé élu avec 14 voix  
 Ludovic NADEAU est proclamé élue avec 14 voix  
 Patrick VABOIS est proclamé élu avec 14 voix

## 06. ACQUISITION de PARCELLE

### Délibération 2014-072

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AB143, se situant en zone 1AU du plan local d'urbanisme, pour une superficie de 451 m2.

Cette acquisition permettant à la commune de Prunay le Gillon d'agrandir le terrain de football pour un montant de 4 500.00€.

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire cette acquisition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à cette acquisition.

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**07. BUDGET****EMPRUNT****Délibération 2014-073**

Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour un emprunt concernant les travaux de l'Eglise.

Après étude des propositions, Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer un emprunt avec la Caisse d'Epargne :

- pour un montant de 100 000,00€
- pour une durée de 10 ans
- à taux fixe de 2.390%
- une périodicité trimestrielle

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ce rapportant à cet emprunt avec la Caisse d'Epargne

**ADOPTÉ** à l'unanimité par le conseil municipal

**DECISION MODIFICATIVE – N° 3****Délibération 2014-074**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 3, à savoir :

SECTION de FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
60612	énergie – électricité	- 2 000,00 €	7343	taxe sur les pylônes électriques	700,00 €
6064	fournitures administratives	- 4 500,00 €	7411	dotations forfaitaires	- 5 389,00 €
6068	autres matières et fourniture	- 5 000,00 €	74121	dotation de solidarité rurale	1 831,00 €
6226	Honoraires	- 500,00 €	7713	libéralités reçues	5 940,00 €
6227	frais d'actes et de contentieux	- 1 000,00 €	70841	budgets annexes	2 000,00 €
6228	Divers	- 1 500,00 €			
6237	Publications	- 2 000,00 €			
6262	frais de télécommunications	- 1 500,00 €			
6288	autres services extérieurs	400,00 €			
63512	taxes foncières	- 100,00 €			
678	autres charges exceptionnelles	90 782,00 €			
23	virement à la section investissement	- 68 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>5 082,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 082,00 €</b>
SECTION d'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
2111	terrains nus	5 000,00 €	021	virement de la section fonctionnement	- 68 000,00 €
21312	bâtiments scolaires	5 400,00 €	10223	TLE	2 200,00 €
21316	équipements du cimetière	6 600,00 €	1641	emprunts en euros	100 000,00 €
21318	autres bâtiments publics	19 640,00 €			
2151	réseaux de voirie	1 000,00 €			
2184	Mobilier	11 000,00 €			
2188	Autres immobilisations corporelles	- 14 440,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>34 200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>34 200,00 €</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre cette décision modificative n°3

**ADOPTÉ** à l'unanimité par le conseil municipal

## 08. PROJET EOLIEN : ETUDE du PROJET

### Délibération 2014-075

Monsieur le Maire rappelle que la société NORDEX est venue en octobre 2013 présenter une proposition de projet éolien.

Monsieur le Maire a reçu, en présence de quelques élus, à nouveau, cette société le jeudi 5 mai 2014 afin de faire un nouveau point.

Monsieur le Maire souligne que ce projet se décompose de plusieurs phases : étude, période contractuelle, réunions avec les propriétaires de terrains, réunion avec la population, ....

Monsieur le Maire sollicite le conseil :

- pour qu'il autorise la Société Nordex France à réaliser les études préalables
- ainsi qu'à solliciter toutes les autorisations nécessaires à l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Prunay le Gillon par la société Nordex France, sans que cela n'entraîne de dépense de la part de la Commune concernée.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la Société Nordex France à réaliser les études préalables
- ainsi qu'**A SOLLICITER** toutes les autorisations nécessaires à l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Prunay le Gillon par la société Nordex France, sans que cela n'entraîne de dépense de la part de la Commune concernée.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 09. CREATION d'un POSTE d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> CLASSE – CONTRAT DUREE INDETERMINEE – NON TITULAIRE

Point retiré de l'ordre du jour

## 10. TARIFS 2014 : CIMETIERE

### PLAQUES pour les CAVE-URNES

#### Délibération 2014-076

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2013-117 du 13 décembre 2013 concernant les tarifs 2014 du cimetière « cave-urne » :

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| - 30 ans              | 850,00€ |
| - 15 ans              | 500,00€ |
| - urne supplémentaire | 100,00€ |

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour instaurer un nouveau tarif notamment pour la fourniture et la pose de plaques. Monsieur le Maire précise que ces plaques seront installées par les services techniques.

Monsieur le Maire propose le tarif de 100€ la plaque.

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition faite par Monsieur le Maire à savoir le tarif de 100€ la plaque pour les cave-urnes
- **RAPPELLE** que celles-ci seront installées par les services techniques.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### CONCESSIONS CINQUENTENAIRES - SUPERPOSITIONS

#### Délibération 2014-077

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2013-117 du 13 décembre 2013 concernant les tarifs 2014 du cimetière qu'il convient de compléter.

En effet, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour fixer le prix de la superposition des cinquantenaires.

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

	Proposition 2014	VOTE
SUPERPOSITION	140.00€	Adopté à l'unanimité

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 11. ACTIVITES PERISCOLAIRES : AJUSTEMENT et TARIFS 2014 pour la GARDERIE des MATERNELLES entre 15h30 et 16h30

### Délibération 2014-078

Monsieur le Maire rappelle qu'un questionnaire a été adressé à tous les parents d'élèves concernant la préinscription aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2014 – 2015.

Ce questionnaire était à retourner pour le 3 juin.

Monsieur le Maire fait, ci-dessous, la synthèse du retour de ce questionnaire :

Le tarif est inchangé ainsi que les horaires et l'organisation au forfait annuel.

Pour les maternelles :

- plus d'activités périscolaires, mais de la garderie

Pour les primaires :

- 1 jour d'étude, 2 activités, 1 jour de garderie (bd, théâtre, musique, mosaïque, beaux-arts et arts plastiques)

Dans le but de donner des prestations de meilleure qualité, il a été décidé :

- de diminuer le nombre d'enfants par activité
- de faire choisir les 2 activités par l'enfant (dans la mesure du possible)

De plus, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de fixer un tarif « garderie » pour les maternelles entre 15h30 et 16h30.

Monsieur le Maire rappelle :

- aucune inscription à l'avance n'est à faire
- une facture sera établie seulement pour les enfants présents durant cette heure de garderie.

Monsieur le Maire propose 0.70€ la vacation.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** :

- de diminuer le nombre d'enfants par activité
- de faire choisir les 2 activités par l'enfant (dans la mesure du possible)
- de fixer à 0.70€ la vacation pour la garderie des maternelles entre 15h30 et

16h30

- **RAPPELLE** qu'aucune inscription n'est nécessaire

- **PRECISE** qu'une facture sera établie selon la présence de l'enfant pendant

cette heure

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 12. CCAS

### DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

#### Délibération 2014-079

Monsieur le Maire précise qu'il convient de revenir sur la nomination des élus siégeant au CCAS.

Effectivement, dans un premier temps il appartient au conseil de fixer le nombre des membres du CCAS.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour déterminer ce nombre de membres.

Il est proposé de fixer à 8 représentants, à savoir :

- 4 conseillers municipaux + Monsieur le Maire (de droit)
- 4 membres extérieurs

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de fixer à 8 le nombre de représentants siégeant au CCAS, à savoir 4 conseillers municipaux + Monsieur le maire et 4 personnes extérieures

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION ELISANT LES MEMBRES DU CCAS

Délibération 2014-080

Suite à la détermination du nombre de représentants au CCAS,

Vu la délibération 2014-38 du 28 mars 2014 qu'il convient de compléter,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres, au scrutin de liste, à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Jackie FERRE  
Sylvie BEZANNIER  
Ludovic NADEAU  
Corinne LUCAS  
Didier RIVIERE

Monsieur le Maire procède au dépouillement.

#### **Proclamation des résultats**

La liste est élue à l'unanimité avec 14 voix

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il prendra un arrêté nommant les personnes extérieures, à savoir Madame BEAUGER, Madame RITTLING (Familles Rurales), Madame MARGHOLI et Monsieur CHEVE, (UDAF).

## 13. COMMISSION d'APPEL d'OFFRES : CHOIX d'un AMENAGEUR pour le CENTRE BOURG de PRUNAY LE GILLON

Délibération 2014-081

Vu la délibération 2014-59 du 25 avril 2014 concernant le choix d'un aménageur en vue de passer un contrat pour l'aménagement en centre bourg de Prunay le Gillon,

Vu l'avis d'information publié le 9 mai 2014,

Vu les candidatures,

Vu la Commission d' Appel d'Offres du 16 juin 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **RETENIR** la SAEDEL, 1 rue d'Aquitaine, 28 110 Lucé, en qualité d'aménageur pour la réalisation de l'opération d'aménagement du centre bourg de Prunay le Gillon,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'aménagement ci référencé.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 14. DESIGNATIONS d'ELUS

### Région Centre : CLAD Délibération 2014-082

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 12 mai dernier, un courrier de la Région Centre concernant la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune aux réunions du Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD).

Monsieur le Maire propose :

- Didier RIVIERE, titulaire
- Jackie FERRE, suppléant

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la désignation suivante au CLAD, à savoir :
  - Didier RIVIERE, titulaire
  - Jackie FERRE, suppléant

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### SEIPC Délibération 2014-083

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 15 mai dernier, un courrier du SIEPC concernant la désignation de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants.

Monsieur le Maire propose :

- Titulaires                 Jackie FERRE  
                                      Patrick VABOIS
- Suppléants                Patrick BARDE  
                                      Jonathan HUET

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir la désignation au SEIPC de :
  - Titulaires                 Jackie FERRE  
                                      Patrick VABOIS
  - Suppléants                Patrick BARDE  
                                      Jonathan HUET

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### CHARTRES METROPOLE : CIID Délibération 2014-084

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 3 mai dernier, un courrier de Chartres Métropole concernant la désignation de membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Monsieur le Maire propose :

- Jackie FERRE, titulaire
- Ludovic NADEAU, suppléant

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir la désignation à la CIID de :
  - Titulaire     Jackie FERRE
  - Suppléant   Ludovic NADEAU

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**CHARTRES METROPOLE : CLECT**

**Délibération 2014-085**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 27 mai dernier, un courrier de Chartres Métropole concernant la désignation d'un membre à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire propose :

- Jackie FERRE

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir la désignation à la CLECT de :  
- Jackie FERRE,

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**CHARTRES METROPOLE : CISPD**

**Délibération 2014-085**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 17 juin dernier, un courrier de Chartres Métropole concernant la désignation d'un élu suppléant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Monsieur le Maire, par sa qualité, est membre de droit.

Monsieur le Maire propose :

- Nicolas VANNEAU, suppléant

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir la désignation au CISPD de :  
- Nicolas VANNEAU, suppléant

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**15. DEMANDE de SUBVENTION AUPRES de la COMMUNE**

**Délibération 2014-087**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 2 mai dernier, un courrier de l'Association « les Gais Moissonneurs » concernant une demande de subventions.

Cette association propose de la gymnastique ou du tennis de table. 4 adhérents habitent la commune.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2013-38 du 12 avril 2013 concernant le principe de non attribution de subvention aux associations se trouvant hors commune.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** le non versement de subvention à l'Association « les gais Moissonneurs »

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**16. TRAVAUX d'ECLAIRAGE PUBLIC**

**FOURNITURE ET POSE DE 2 MATS ACIER GALVA DE 8M EQUIPES D'UNE LANTERNE**

**SQUALO 2 DE 100 W SHP**

**Délibération 2014-088**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartres (SEIPC) pour un projet sur le réseau d'éclairage public:

Description des travaux projetés et locations

Ce programme a fait l'objet d'une étude technique réalisée par la RSEIPC, Maître d'Œuvre du SEIPC, évalué à 4 745,56€TTC.

La réalisation de ce projet est soumise aux modalités suivantes :

<b>MONTANT des travaux TTC</b>	<b>4 745,56€</b>	<b>Contribution commune</b>	<b>2 047,38€</b>
		<b>Contribution SEIPC</b>	<b>2 698,18€</b>

**1-FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Selon cette estimation, le plan de financement prévisionnel est défini ainsi :

**2-FACILITES DE REGLEMENT**

Compte tenu de la contribution de la commune, cette part sera versée au SEIPC en 1 annuité.

**3- ACHEVEMENT DU PROGRAMME**

La répartition financière définitive sera établie au vu du montant définitif des travaux réglé par le Syndicat, qui ne pourra être supérieur au montant prévisionnel. Elle précisera les contributions de chacune des entités, y compris le financement extérieur éventuel (Conseil Général ou autres),

Considérant l'adhésion de la commune à la compétence Eclairage public du SEIPC confirmée par délibération du 8 novembre 2013,

Considérant le règlement technique administratif et financier de l'éclairage public mis en application par le SEIPC,

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau éclairage public, à savoir la fourniture et pose de 2 mâts acier Galva de 8m équipés d'une lanterne Squalo 2 de 100 W SHP. Prestation effectuée en tranchée remise, dont le montant prévisionnel s'élève à 4 745,56€TTC

- **S'ENGAGE** à verser au SEIPC la contribution définitive de la commune au terme de l'opération

- **CHOISIT** de verser ladite contribution en 1 annuité

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**17. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

☒ Sylvie BEZANNIER précise que :

- l'inauguration du Projet Ambre aura lieu le vendredi 27 juin 2014
- les préparatifs du 14 juillet sont en cours
- l'arrivée du médecin est imminente

Monsieur le Maire félicite Sylvie BEZANNIER pour l'investissement fourni pour que l'arrivée du médecin se passe dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire donne quelques informations :

➔ Transfert du pouvoir de police au Président de Chartres Métropole : refus

➔ Préfecture d'Eure et Loir :

- DSR, année 2014 18 131€
- Dotation forfaitaire des communes, année 2014, 105 611€
- Taxe d'aménagement, année 2014 13 392€
- fonds de péréquation départemental, année 2014 3 311€
- FDAIC, année 2013 7 471€

➔ CNRACL : démarche de prévention 2 000€

➔ Fondation du Patrimoine :

- virement dons recueillis pour la 1<sup>ère</sup> tranche de souscription 31 853€

→ Divers courriers :

- Fondation du patrimoine : enregistrement demande subvention pour la seconde tranche de l'Eglise
- Région Centre : schéma régional de cohérence écologique
- Préfecture d'Eure et Loir
- premières informations sur la loi ALUR
- arrêté portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres d'Eure et Loir
  - Chartres Métropole : règlement du service d'assainissement
  - FC Prunay le Gillon : remerciement versement d'une subvention de 100€
  - courrier de la commune de Prunay le Gillon adressé à Monsieur le Maire de Sours concernant une convention de prise en charge des frais de fonctionnement de l'Eglise de Sours

## **12. CLOTURE de SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.